

**Report on the Round-table Discussion on  
Promoting Domestic Private Sector in Africa:  
A Key Element in the Successful Implementation of the  
New Partnership for Africa's Development (NEPAD)**

**Rapport sur la Table ronde consacrée  
à la promotion du secteur privé local en Afrique :  
élément clef pour la réussite de la mise en œuvre  
du Nouveau Partenariat pour le développement  
de l'Afrique (NEPAD)**

**October/octobre 2004**

OSAA Panel Discussion Series



Publié par le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique

**Rapport sur la Table ronde consacrée  
à la promotion du secteur privé local en Afrique :  
élément clef pour la réussite de la mise en œuvre  
du Nouveau Partenariat pour le développement  
de l'Afrique (NEPAD)**

**Octobre 2004**



Nations Unies, New York  
2005

## Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
Acronymes et abréviations . . . . .	iv
Introduction . . . . .	1
I. Séance d'ouverture . . . . .	2
II. Aperçu des exposés présentés . . . . .	3
III. Principales questions examinées . . . . .	6
IV. Conclusion . . . . .	6

## **Acronymes et abréviations**

<b>ABR</b>	African Business Round Table
<b>DSRP</b>	Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté
<b>FMI</b>	Fonds monétaire international
<b>IED</b>	Investissement étranger direct
<b>NEPAD</b>	Nouveau Partenariat pour le développement de l’Afrique
<b>OCDE</b>	Organisation de coopération et de développement économiques
<b>OMD</b>	Objectifs du Millénaire pour le développement
<b>PIB</b>	Produit intérieur brut
<b>PME</b>	Petites et moyennes entreprises
<b>PNUD</b>	Programme des Nations Unies pour le développement

## Introduction

Une Table ronde sur le thème « Promotion du secteur privé local en Afrique : élément clef pour la réussite de la mise en œuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) » s'est tenue le 19 octobre 2004 au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York. Organisée par le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), elle a coïncidé avec le débat que l'Assemblée générale a consacré aux questions africaines.

Les débats étaient dirigés par M. Gambari, secrétaire général adjoint de l'ONU et conseiller spécial pour l'Afrique. Le groupe de discussion était composé de M. Danso, directeur de African Investment Advisory; M. Mbeki, président de Endomal South Africa et vice-président de l'Institut sud-africain des affaires internationales; M. Ngom, président-directeur général des Industries chimiques du Sénégal; M. Nkuhlu, président du Comité directeur du NEPAD et chef du Secrétariat du NEPAD; M. Patricof, vice-président de Apax International; et M. Tukur, président du Groupe du NEPAD chargé du secteur des entreprises et président de l'African Business Round Table.

Cette Table ronde avait trois objectifs prioritaires : en premier lieu, examiner les obstacles particuliers qui entravent la croissance du secteur privé intérieur en Afrique; en deuxième lieu, identifier les mesures que les principaux partenaires doivent prendre afin de créer un environnement propice au développement des petites et moyennes entreprises (PME) en Afrique; et en troisième lieu, déterminer la manière dont le secteur privé peut lui-même contribuer à la mise en œuvre du NEPAD.

On s'accorde généralement à penser que le secteur privé est un agent important de la croissance et du développement. Le manque de dynamisme économique en Afrique, par rapport à d'autres régions du monde en développement, est essentiellement dû à l'absence d'un secteur privé compétitif. Un secteur privé local dynamique pourrait signifier l'existence d'un environnement propice aux affaires et aider à attirer l'investissement étranger. Les programmes de réforme économique poursuivis par les pays d'Afrique depuis le début des années 80 avaient non seulement pour objet de favoriser la croissance économique et de rétablir les déséquilibres financiers, mais aussi d'amener les gouvernements à cesser d'intervenir dans le secteur de production de leurs économies. Toutefois, les réformes n'ont pas pu encourager l'expansion des entreprises privées locales.

Un récent rapport établi par la Commission du secteur privé et du développement intitulé « Libérer l'entrepreneuriat : mettre le monde des affaires au service des pau-

vres », publié en 2004 par le PNUD, a mis l'accent sur un certain nombre de mesures importantes que les pays en développement doivent prendre afin d'élargir le rôle de leur secteur privé et contribuer ainsi à promouvoir une croissance économique durable à long terme. La Commission s'est attaquée à deux questions : comment faire pour libérer l'esprit d'entreprise dans les pays en développement et comment faire pour élargir le rôle du secteur privé existant ? Ces questions laissaient bien entendre que l'on a conscience des vastes possibilités qui s'offrent de favoriser le développement du secteur privé local mais aussi des innombrables problèmes qui peuvent se poser. La Commission a reconnu que « les différences qui existent entre les pays exigeront qu'il soit apporté des modifications aux initiatives, de même qu'à certaines des recommandations générales, de manière à les adapter aux circonstances ». La Table ronde avait pour objectif de mettre à profit les conclusions de la Commission du secteur privé et d'en tirer les conséquences qui en découlent pour l'Afrique.

Le NEPAD se fonde sur la prise en main et la conduite des initiatives par les Africains ainsi que sur la collaboration avec divers acteurs intéressés et partenaires. Partie prenante majeure du développement de l'Afrique, le secteur privé a un rôle essentiel à jouer dans la réussite de la mise en œuvre du NEPAD. Or, dans de nombreux pays africains, le secteur privé local manque relativement de vigueur. Le manque de dynamisme du secteur privé local est dû au fait que l'environnement n'est pas propice à la croissance des PME. De nombreuses études ont analysé en détail les orientations et mesures qui s'imposent pour faire des PME le pilier central du secteur privé en Afrique. L'initiative du NEPAD reconnaît entièrement le rôle important que le secteur privé, notamment le secteur privé local, peut jouer dans sa mise en œuvre.

Les expériences réussies des dernières décennies dans le domaine du développement confirment invariablement la nécessité fondamentale d'un climat économique sain et d'infrastructures physiques et sociales efficaces pour faciliter une croissance induite par le secteur privé et favorable aux pauvres. Afin que ce climat préside à la création de PME dans le secteur structuré, les pays africains doivent poursuivre la réforme de leurs politiques et favoriser l'apparition d'un nouveau cadre de développement sur lequel le secteur privé imprimera sa marque, son expansion étant fonction de divers facteurs.

- **Maintien de la stabilité politique et de la bonne gouvernance.** Pour qu'un climat propice aux affaires s'installe, il faut que règnent la paix et la stabilité politique et que la bonne gouvernance, la prévisibilité des politiques, la transparence et la responsabilité redditionnelles soient de la partie. En cas de conflit

interne ou externe, les frais augmentent de même que l'incertitude, ce qui a pour effet de dissuader les entreprises privées.

- **Promotion de la stabilité macroéconomique et d'infrastructures modernes.** Lorsque le climat macroéconomique est stable, l'investissement privé court moins de risques. Par contre, l'inflation, un déficit élevé des finances publiques, une dette publique importante et la volatilité des taux de change sont autant de facteurs pouvant compromettre l'équilibre entre risque et rentabilité. C'est pourquoi la stabilité macroéconomique allant de pair avec une libéralisation des marchés propice au commerce et aux investissements doit être la pierre angulaire des programmes de réforme dans les pays africains. Pour que la croissance induite par le secteur privé soit vigoureuse, il est indispensable qu'une infrastructure physique moderne — s'agissant notamment de l'énergie, de l'approvisionnement en eau, des télécommunications, des routes et des installations portuaires — soit en place. Il importe par ailleurs d'améliorer l'infrastructure sociale et de veiller à ce que les personnes disposant des revenus les plus modestes aient accès à des services de santé et d'éducation abordables et de qualité si l'on veut jeter les bases d'un secteur privé dynamique.
- **Renforcement des institutions en harmonie avec le marché.** Une infrastructure institutionnelle appropriée (tels que, droits de propriété et primauté du droit) est indispensable au développement des marchés compétitifs. Si l'on veut encourager les PME, il faut réduire les coûts de transaction et les risques liés aux activités des entreprises en faisant en sorte que les institutions publiques fonctionnent d'une manière plus favorable au développement du secteur privé. Cela suppose une amélioration de l'efficacité de la bureaucratie publique, une promotion de la déréglementation et un renforcement des systèmes juridiques et judiciaires.
- **Mise en place de systèmes financiers solides.** Les institutions financières et les marchés financiers contribuent tout particulièrement au développement économique des pays en mobilisant l'épargne et en allouant des ressources. Les institutions de microfinancement en particulier permettent aux pauvres de se prendre en main en leur donnant les moyens de mettre de côté un petit capital qu'ils peuvent consacrer aux PME en phase de démarrage. L'Afrique devrait avoir pour objectif à court terme une rationalisation des taux d'intérêt et des politiques d'orientation du crédit de même qu'une baisse des coûts des services bancaires. Il sera important à moyen terme de jeter les bases d'une infrastructure financière solide et de développer les marchés financiers ainsi que les institutions financières non bancaires.

- **Formation de partenariats public-privé accrus.** Lorsque les gouvernements africains procèdent à des réformes réglementaires, il est essentiel qu'ils engagent des consultations directes avec les représentants du secteur privé, les représentants des petites et moyennes entreprises ainsi que ceux des grandes entreprises et des firmes étrangères.
- **Création de marchés concurrentiels et réforme de la fiscalité.** C'est en laissant libre cours à la concurrence que l'on prévient le mieux la concentration monopolistique du pouvoir et autres distorsions qui rendent inefficaces les réformes tendant à la réduction de la pauvreté. A cet égard, les autorités africaines doivent éradiquer le favoritisme, éliminer l'excès de bureaucratie et faire échec à toutes sortes de groupes d'intérêts qui ne font que maintenir des entreprises publiques inefficaces et compromettre l'initiative privée. En ce qui concerne les PME, les gouvernements doivent élaborer des politiques fiscales qui simplifient les règles applicables, réduisent le poids du respect de ces règles et promeuvent la transparence et la stabilité. Pour encourager la légalisation de certaines PME fonctionnant dans le cadre de l'économie clandestine, il convient d'introduire une amnistie fiscale spéciale, certaines exonérations. On pourrait également envisager d'offrir aux PME certaines exonérations ou incitations fiscales au moment de leur formation ou de leur légalisation.

## I. Séance d'ouverture

Dans ses remarques liminaires, M. Gambari, secrétaire général adjoint de l'ONU et conseiller spécial pour l'Afrique, a souhaité la bienvenue aux participants et souligné le rôle décisif qu'un secteur privé dynamique pourrait jouer pour ce qui est d'aider l'Afrique à sortir de la pauvreté et du sous-développement. Il a noté que, dans les pays africains, le secteur privé se caractérise par quelques grandes entreprises au sommet de l'échelle et un grand nombre de microentreprises en bas de l'échelle. Il a également fait valoir qu'il n'y avait pas de catégorie « intermédiaire » d'entreprises, c'est-à-dire pas de PME, notant que celles-ci s'étaient avérées de véritables moteurs de la croissance ainsi qu'une source d'emploi et qu'elles avaient engendré créativité et dynamisme dans la plupart des autres économies.

Malgré les énormes possibilités d'investissement qui existent en Afrique, les investisseurs, aussi bien nationaux qu'étrangers, se heurtent à de nombreux obstacles et difficultés. L'une des priorités absolues de l'Initiative du NEPAD était d'aider les pays d'Afrique dans les efforts qu'ils déploient en vue de définir et de mettre en œuvre des politiques susceptibles de créer un environnement porteur pour l'investissement.

M. Gambari a conclu ses remarques de bienvenue en soulignant que la Table ronde avait pour objet de combler le fossé qui existe entre la vision d'avenir et ce que l'on fait pour la réaliser. Le débat devra porter essentiellement sur l'élaboration de stratégies novatrices et s'appuyer sur les connaissances actuelles ainsi que sur les pratiques optimales en vigueur pour tenter de promouvoir et de renforcer le secteur privé local en Afrique. Avant de donner la parole aux participants, il a posé plusieurs questions d'une importance fondamentale :

- Quels sont, selon les chefs de petites et moyennes entreprises, les principaux obstacles à la création puis à la croissance de leurs sociétés ? En quoi celles-ci sont-elles désavantagées par rapport aux sociétés de taille plus importante ?
- D'où vient la difficulté des réformes, en particulier dans les pays où le secteur privé n'a qu'une part modeste ?
- Quelle est la meilleure manière de satisfaire les besoins de financement des PME et à quelles réformes institutionnelles doit-on procéder pour venir en aide à la croissance et à la viabilité des PME ?
- Quelles sont les conditions à remplir pour mettre en place un partenariat étroit entre les pouvoirs publics et le secteur privé ? Dans quelle mesure les institutions internationales peuvent-elles contribuer à faire en sorte que les pays africains qui y sont résolus réussissent à développer leur secteur privé ?
- Quel rôle le secteur privé local peut-il jouer dans la mise en œuvre du NEPAD, ou bien celui-ci éprouve-t-il trop de difficultés pour pouvoir jouer un rôle sérieux dans sa mise en œuvre ?

## II. Aperçu des exposés présentés

Les questions que les participants au débat ont abordées dans leurs exposés allaient du développement des PME et de l'octroi de microcrédit à l'établissement de partenariats et aux réformes d'ordre politique et général.

### *Le microcrédit et un climat favorable aux affaires, garants du développement des PME*

M. Patricof, vice-président de Apax International, a tout d'abord exprimé son désaccord avec les conclusions du rapport établi pour 2004 par la Commission du secteur privé et du développement de l'ONU. Il a surtout déploré le fait que le rapport ait passé sous silence certaines questions importantes concernant le développement du secteur privé et l'instauration d'un climat favorable aux investissements.

Dans la première partie, il a surtout mis l'accent sur le rôle important que le microcrédit et la microfinance pour-

raient jouer dans la mobilisation de ressources financières internes destinées aux PME. Un système de micro-financement efficace constituerait un mécanisme de transmission propre à orienter une part du capital interne inactif vers les microentreprises. Avec un cadre de micro-financement efficace, il serait plus aisé de donner aux chefs d'entreprise plus de moyens au niveau local, ce qui pourrait entraîner des possibilités commerciales aux pauvres.

Selon M. Patricof, même avec un capital restreint, de l'ordre de 25 à 5 000 dollars, le microcrédit pourrait donner un coup de fouet aux entreprises de subsistance. Il a fait valoir que dans tous les pays du monde, en particulier dans les pays les moins avancés, les petites entreprises se heurtent à divers obstacles lorsqu'elles cherchent à obtenir des capitaux privés. Conscient de ce problème, le Gouvernement des Etats-Unis, par exemple, a créé un organisme fédéral dénommé « Small Business Administration », qui est chargé d'offrir aux petites entreprises une aide en tout genre.

Dans la deuxième partie de son exposé, M. Patricof a mis en relief les principaux facteurs qui limitent le développement du secteur privé en Afrique, notamment l'absence d'un environnement favorable aux affaires et d'une infrastructure moderne, de même que le manque de volonté politique nécessaire pour promouvoir les microentreprises. Il a souligné l'impérieuse nécessité pour l'élite politique de s'engager à mettre en place des PME nationales performantes. A cet égard, il importe au plus haut point d'instaurer des conditions d'investissement favorables aux entreprises, notamment : 1) en jetant les bases appropriées d'un système juridique solide et fiable qui garantirait le strict respect de l'état de droit; 2) en procédant à une réforme des lois commerciales; 3) en mettant en place un système de police efficace qui aurait autorité pour faire respecter la loi en temps voulu; et 4) en instaurant les conditions requises pour garantir les droits de propriété.

M. Patricof a souligné à maintes reprises que des systèmes juridiques et judiciaires solides avec de bons résultats en matière de maintien de l'ordre et moins d'incertitudes liées aux activités commerciales encourageraient certainement la prise de risques, l'innovation et la créativité. Il a estimé qu'un système politique incapable de triompher de la corruption ou d'assurer la sécurité et de jouir de chances égales empêcherait les entrepreneurs potentiels d'investir, même dans des projets en apparence profitables.

En outre, M. Patricof a fait observer que, en raison du manque de marchés actifs et diversifiés en Afrique, les investisseurs avaient du mal à trouver des stratégies de sortie en vendant leurs biens dans un délai raisonnable, ce qui a certainement pour effet de décourager les entrepreneurs étrangers.

En conclusion, M. Patricof a recommandé que les collectivités locales subventionnent le développement des PME. Il a enfin suggéré que l'épargne de la diaspora soit consacrée au financement des PME.

#### *Renforcement du rôle des associations commerciales*

M. Nkuhlu, président du Comité directeur du NEPAD et chef du secrétariat du NEPAD, a commencé son exposé en notant que l'initiative du NEPAD avait pour objectif d'instaurer un climat propice à l'expansion des PME et à la croissance économique en Afrique. Les pays africains ont déjà commencé à mobiliser des ressources pour contribuer au développement du secteur privé. C'est dans ce but que le Groupe du NEPAD chargé du secteur des entreprises et un Conseil consultatif ont été créés.

Toutefois, malgré les progrès réalisés, il y a encore à faire. Au niveau national, les pays africains devraient encourager les associations commerciales à ne pas hésiter à présenter leurs plans de financement aux organismes publics, qui traitent directement avec le secteur privé. Selon M. Nkuhlu, les associations commerciales devraient également porter à la connaissance du public les exemples de réussite afin de remédier à l'idée négative que l'on se fait des relations d'affaires avec l'Afrique.

M. Nkuhlu a conclu son exposé en mettant l'accent sur certains des obstacles qui entravent le développement du secteur privé, notamment le manque de main-d'œuvre formée et dotée de connaissances et de compétences technologiques suffisantes; l'absence d'institutions appropriées pouvant offrir aux PME des informations sur les marchés d'exportation et les questions juridiques et fiscales, entre autres; et le fait que le marché boursier qui pourrait permettre de mobiliser du capital-risque était peu développé, voire inexistant. Il a en outre fait valoir l'incapacité des grandes entreprises à confier à des PME une partie de leur processus de fabrication ainsi que l'absence d'un partenariat réel entre les grandes entreprises et les PME, autant d'obstacles qui entravent le développement du secteur privé.

#### *Etablissement de partenariats*

M. Tukur, président du Groupe du NEPAD chargé du secteur des entreprises et président de l'African Business Round Table, a estimé que, pour encourager la participation du secteur privé, les pays africains doivent instaurer un climat de confiance entre les entreprises et les gouvernements. Il faudrait pour cela créer un environnement propice au moyen de partenariats efficaces entre le gouvernement, le secteur privé et la société civile afin de renforcer l'esprit de développement participatif et d'associer davantage les citoyens à l'instauration d'un climat de sécurité et de stabilité permettant aux entreprises de se développer et de prospérer. Les campagnes

de sensibilisation du NEPAD en faveur d'un dialogue et d'un partenariat actifs entre les secteurs public et privé dans les domaines de l'infrastructure et de la cybergouvernance par exemple sont donc très opportunes.

M. Tukur a en outre proposé que le NEPAD, l'African Business Round Table, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et le Commonwealth, entre autres, dispensent aux petites et moyennes entreprises des secteurs structuré et non structuré une formation en matière de gestion des entreprises et de responsabilité sociale. Les gouvernements doivent, pour parvenir à une relation d'affaires mutuellement avantageuse aux niveaux national, régional, continental et mondial, concourir à la création d'une association africaine du secteur privé. Pour faciliter l'expansion du secteur privé, les gouvernements doivent également encourager la divulgation d'informations exhaustives et dignes de foi sur les possibilités d'affaires, ce qui pourrait éventuellement consolider l'intégration économique régionale. A cet égard, M. Tukur a indiqué que les PME africaines devraient suivre l'exemple de leurs homologues japonais qui concentrent leurs efforts sur le commerce intérieur plutôt que de se limiter au commerce externe. Il a ajouté par ailleurs que l'Afrique, plus que toute autre région du monde, avait besoin que des infrastructures soient mises en place pour faciliter les activités commerciales.

M. Tukur a annoncé que la prochaine réunion annuelle de l'African Business Round Table, qui aura lieu à Dakar (Sénégal) les 17 et 18 novembre 2004, devrait permettre d'élaborer un nouveau plan stratégique pour la période 2005-2007, le but étant de définir une stratégie de développement viable pour le secteur privé. Il a noté que la poursuite d'une coopération vigoureuse entre l'African Business Round Table et la Banque mondiale sur les questions de gouvernance sera indispensable.

Pour conclure, il a instamment prié tous les participants d'organiser des forums et d'autres manifestations en vue de diffuser des informations sur les activités commerciales. Ces forums devraient également permettre d'établir un dialogue ainsi que des programmes de partenariat entre les milieux d'affaires locaux et étrangers, les organismes publics et les institutions régionales et internationales.

#### *Pour favoriser le développement du secteur privé, il faut instituer des réformes politiques*

M. Mbeki, président de l'Endomal South Africa et vice-président de l'Institut sud-africain des affaires internationales, a fait valoir qu'à l'indépendance certains pays africains étaient plus avancés sur le plan économique que les pays d'Asie de l'Est et, dans certains cas, avaient des PIB par habitant plus élevés que ces derniers. Etant

donné l'abondance des ressources naturelles et minérales et les perspectives d'investissement et de développement, la Banque mondiale avait prédit, dans un rapport publié en 1960, une forte baisse de pauvreté en Afrique. A cette époque, de vastes possibilités s'offraient aux pays africains pour s'engager sur la voie de la croissance à long terme. Mais depuis, la situation a considérablement changé : alors qu'aujourd'hui, la République de Corée, par exemple, fait partie de l'OCDE, le PIB par habitant du Ghana est, lui, loin d'atteindre la valeur de référence de 1 000 dollars des Etats-Unis.

Cette situation défavorable tient au fait qu'une fois l'indépendance acquise les gouvernements africains n'ont pas réussi à consolider leur pouvoir politique; à transformer la structure de leurs économies pour passer de la production de matières premières à la production industrielle; à assurer une gestion efficace et judicieuse de leurs ressources financières; à favoriser le développement du secteur privé local en procédant à des réformes favorables aux entreprises; ni à mettre en œuvre des projets industriels en phase avec la formation et les qualifications de la main-d'œuvre.

En revanche, dès le début des années 60, les pays d'Asie de l'Est se sont mis à exécuter des programmes de développement à long terme en diversifiant leurs économies et en affectant des ressources plus importantes aux activités à fort coefficient de main-d'œuvre et à plus forte valeur ajoutée qu'à la production de matières premières.

M. Mbeki estime que l'Afrique ne manque pas de ressources financières puisque les élites africaines investissent des sommes importantes dans les marchés financiers des pays développés. L'Afrique ne pourra relever les énormes défis auxquels elle est confrontée que si l'élite politique est disposée à insuffler une nouvelle dynamique politique à la société africaine en instituant un système démocratique au sein duquel le secteur privé jouera un rôle déterminant.

Une fois établi, le système devra, pour avoir une portée réelle, satisfaire à deux grandes conditions : en premier lieu, les PME doivent faire partie du secteur agricole au sein duquel les prix et les quantités de produits seraient ajustés en fonction des mécanismes du marché; en deuxième lieu, il faudra que les PME aient accès à des ressources financières mobilisées par les institutions financières nationales. Le secteur privé pourrait aussi bénéficier des pays donateurs d'un appui et d'une assistance technique pour renforcer les capacités de production notamment sous forme d'un appui en technologie de base.

En conclusion, M. Mbeki a rappelé que, sans les réformes agraires qu'elle a entreprises, la Chine n'aurait pas pu réaliser ce progrès formidable ni industrialiser son économie comme elle l'a fait. Il a donc encouragé les

pays africains à s'inspirer de la réussite spectaculaire de la Chine et à réformer leur secteur agricole avant de poursuivre leur révolution industrielle.

### *Il faut un programme global de réformes pour instaurer un climat propice aux affaires*

M. Ngom, président-directeur général des Industries chimiques du Sénégal, a fait valoir qu'un secteur privé dynamique offre des possibilités d'emploi et de revenus et contribue à promouvoir une croissance économique favorable aux pauvres. Malgré la mise en œuvre de nombreux programmes de développement, l'Afrique reste à la traîne en ce qui concerne le développement du secteur privé. M. Ngom partage les points de vues de M. Patricof des réformes institutionnelles, structurelles et macroéconomiques notamment en renforçant le secteur juridique et en réformant les lois commerciales, de sorte qu'elles facilitent les activités commerciales afin d'instaurer un climat propice aux activités du secteur privé. Un régime de taux de change flexible associé à une libéralisation du secteur financier (qui ramènerait les taux d'intérêt nominal à des niveaux raisonnables) constitue un élément déterminant d'une bonne réforme.

La libéralisation du secteur financier, en particulier, pourrait assurer un financement aux grandes entreprises ainsi qu'aux PME. Elle pourrait également faciliter le financement des microentreprises au niveau local. Des partenariats entre secteur public et secteur privé pourraient concourir au succès des réformes, car leur vocation à coordonner leurs activités à long terme pourrait permettre de hiérarchiser les objectifs et d'améliorer la planification du développement. Pour conclure, M. Ngom a insisté sur le fait que l'amélioration des systèmes politique et juridique est cruciale au système de réforme.

### *Changer l'idée défavorable que l'on se fait de l'Afrique*

M. Danso, directeur de African Investment Advisory, a indiqué qu'il faut faire connaître sur la scène internationale les exemples de réussite en Afrique afin de dissiper l'idée négative que l'on se fait des possibilités d'affaires et d'investissement sur le continent. Les médias internationaux ont tendance à ne pas rendre compte des projets commerciaux qui réussissent en Afrique. M. Danso a reconnu que l'on pouvait partiellement en rejeter la faute sur les représentants du secteur privé, dont les efforts en vue de faire connaître à la communauté mondiale les cas de réussite exemplaire en Afrique ne sont, au mieux, que timides et ne peuvent donc venir à bout de l'idée défavorable que l'on se fait des possibilités d'affaires. Le secteur privé et les gouvernements doivent s'employer à faire bien connaître les évolutions positives et les projets qui réussissent en Afrique. Pour ce faire, ils doivent renforcer leurs partenariats, améliorer leur aptitude à communiquer et organiser souvent,

ensemble, des tables rondes et des conférences sur la gestion des entreprises. Les pouvoirs publics auraient tout intérêt à élaborer un plan quinquennal qui serait surtout axé sur le développement du secteur privé.

Quelque 2 000 sociétés sont cotées en bourse en Afrique. Elles ont la responsabilité et l'obligation de publier comme il se doit leurs résultats financiers car, pour attirer l'investissement étranger direct, il faut faire preuve d'une excellente aptitude à communiquer. L'objectif escompté est d'attirer plus de 2 % des flux mondiaux d'investissement étranger direct.

### III. Principales questions examinées

Les participants au débat ont noté que lors du dernier sommet de l'Union africaine à Addis-Abeba, il a été unanimement admis que le secteur privé jouait un rôle très important dans la promotion d'une croissance favorable aux pauvres. Le Forum du Partenariat pour l'Afrique, qui s'est tenu dernièrement à Washington, D.C., a aussi été l'occasion d'un débat sur le développement du secteur privé. Les participants ont soulevé plusieurs points, notamment que :

- Le document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) du FMI ne tient pas compte de la croissance du secteur privé dans son plan directeur et ne l'appuie pas non plus;
- Aucun des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) ne vise particulièrement le développement du secteur privé;
- Les PME ont peu d'accès au capital privé car, au lieu d'être réinvestis, les bénéfices économiques servaient plutôt à acheter des biens de consommation et des produits de luxe;
- Le manque de services et de mécanismes bancaires adéquats n'encourage pas la diaspora africaine à investir son épargne sur le continent;
- L'Afrique a besoin d'un système financier compétitif et bien réglementé; et
- Le partenariat entre les secteurs public et privé n'est pas bien développé.

L'un des participants a fait valoir que l'expansion du secteur privé devait être l'une des priorités du NEPAD et que le Plan d'action du G-8 pour l'Afrique devait aider l'Afrique à attirer des investissements et à créer une valeur ajoutée sur le marché intérieur. Se raliant à

l'avis de M. Danso, il a affirmé que les investisseurs potentiels se faisaient une idée erronée des possibilités d'affaires en Afrique à cause des articles, le plus souvent négatifs, publiés dans les médias internationaux.

Au dernier sommet du G-8, tenu à Sea Island, certains dirigeants occidentaux ont réaffirmé la nécessité d'ouvrir leurs marchés au coton et à d'autres produits pour lesquels l'Afrique dispose d'un avantage comparatif. L'un des participants a estimé que les grands pays industriels devaient chercher par tous les moyens à accélérer le processus de libéralisation du commerce afin de favoriser la croissance économique en Afrique. Il a noté que l'Italie considère le NEPAD comme un cadre de développement très valable et est déterminée à investir davantage en Afrique. Le conférencier a conclu en informant qu'il comptait organiser en Italie des réunions d'affaires afin d'inciter le secteur privé et les représentants gouvernementaux aussi bien des pays industrialisés que d'Afrique en vue d'accroître le taux d'investissement.

Les participants se sont accordés à penser que l'heure était venue pour l'Afrique d'assumer la responsabilité de son développement économique. Le continent a souffert dans le passé parce que les priorités fixées n'étaient pas celles qu'il fallait et parce qu'il s'est lancé dans des projets coûteux et inutiles et a ainsi gaspillé des capitaux considérables. De nombreux participants ont fermement invité les gouvernements, le secteur privé et la société civile à engager un dialogue sur la réforme en établissant un partenariat pour le développement. Certains participants ont soutenu que le moteur de la croissance économique était l'esprit d'entreprise auquel devait s'ajouter un environnement favorable à l'investissement. Pour plusieurs d'entre eux, les femmes et les jeunes constituent un grand potentiel pour le développement de l'Afrique. Ces derniers pourront en effet jouer un rôle décisif dans la mise en œuvre des OMD.

### IV. Conclusion

Dans le résumé qu'il a fait du débat, le Président a mis en relief les principaux points évoqués par les participants à la Table ronde. Il a notamment fait valoir que l'Afrique devait avoir une vision d'ensemble du développement; qu'il fallait remédier au problème posé par le désalignement et les fluctuations des taux de change, ne plus hésiter à faire connaître les cas de réussite exemplaire, promouvoir les possibilités d'affaires et d'investissements en Afrique, ramener l'épargne de la diaspora africaine sur le continent et, enfin, assurer l'autonomie aux femmes et aux jeunes d'Afrique.



Office of the Special Adviser on Africa (OSAA)  
United Nations  
Tel: (212) 963 0739  
Fax: (212) 963 6940  
<http://www.un.org/esa/africa>

Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique  
Nations Unies  
Téléphone : (212) 963 0739  
Télécopie : (212) 963 6940  
<http://www.un.org/esa/africa>